

COURRIER ARRIVEE LE

02 AVR. 2026

COMMUNE de MIRANDE

Sous-Préfecture de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	23	Pour : Contre : Abstentions :

L'an deux mille vingt-six, le trente et un à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 25 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. PUGNETTI Christophe, Mme TROUETTE Corinne, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme DOUAT Karine, Mme LUCANTE Sandrine, Mme OCHOA Sonia, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

Madame Colette PICCIN est désignée secrétaire de séance.

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

2026.03.10 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX SYNDICATS

Pour les Syndicats de Communes, Monsieur le Maire précise à l'Assemblée Municipale les articles L 5211-7 du C.G.C.T qui renvoi à l'article L2122-7 du C.G.C.T. concernant les modalités de scrutin.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire les délégués. Il demande à l'assemblée si elle accepte la procédure de voter au scrutin public.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de procéder à l'élection des représentants de la Commune aux SIVOM et Territoire d'Énergie Gers, au scrutin public.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection au scrutin public.

Les résultats sont les suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE de MONTESQUIOU

NOMBRE DE SIEGES à POURVOIR : 2 DELEGUES (1 Titulaire et 1 Suppléant)

CANDIDATS : M. Gérard FORGUES et M. Vincent PAILLART

INSCRITS :	23
VOTANTS :	23
EXPRIMES :	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu : M. Gérard FORGUES : 23 voix – M. Vincent PAILLART : 23 voix

Sont donc élus représentants de la Commune de MIRANDE au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de MONTESQUIOU : **M. Gérard FORGUES**, représentant titulaire et **M. Vincent PAILLART**, représentant suppléant.

SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

NOMBRE DE SIEGES à POURVOIR : 2 DELEGUES

CANDIDATS : M. Vincent PAILLART et M. Christophe PUGNETTI

INSCRITS :	23
VOTANTS :	23
EXPRIMES :	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu : M. Vincent PAILLART : 23 voix, M. Christophe PUGNETTI : 23 voix.

Sont donc élus représentants de la Commune de MIRANDE au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie de MIRANDE : M. Vincent PAILLART et M. Christophe PUGNETTI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibus dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire,

Colette PICCIN



Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 2 avril 2026
Le Maire,

Bernard DOREY

COURRIER ARRIVEE DE

02 AVR. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE